

infos
CRUX



Bulletin d'Information Communale



Le Prat Massicoit en hiver

FÉVRIER 2018

ISSN N° 1282-5765

Rédaction – Edition: Comité Consultatif de l'Information

Impression – Diffusion: Mairie 58330 CRUX LA VILLE



Conseil Municipal du 31 octobre 2017

- **Aliénation Chemin rural des Bois de Crux aux Maisons du Bois, longueur estimée 0,312km**
- **Aliénation d'une partie du Chemin rural de St Franchy aux Bordes, de la Croix Gerbaux à la limite de la commune de St Franchy longueur estimée 1,372km**
- **Aliénation du Chemin rural de St Franchy à La Goutte du Charme longueur estimée 1,912km**
- **Aliénation du Chemin rural de St Franchy à Forcy longueur estimée 3,772km**
- **Déclassement d'une partie de la Voie communale N°7 de St Franchy à Crux la Ville longueur estimée 1,128km et aliénation d'une partie du Chemin rural de St Franchy à Crux la Ville**

Le conseil municipal, par délibération en date du 1er juin 2017 a projeté l'aliénation d'une partie des chemins ruraux cités ci-dessus,

Les dossiers ont été soumis à enquête publique du 24 août 2017 au 12 septembre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Considérant l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur,

Maintient sa décision de désaffecter et d'aliéner les Chemin ruraux ci-dessus.

L'aliénation de ces chemins est réalisée en même temps qu'un échange de parcelle boisée. Cet échange permettrait à la commune d'abandonner une parcelle boisée isolée par rapport au reste de la forêt communale pour bénéficier d'une parcelle de même surface jouxtant la base de loisirs de l'étang du Merle. Comme la base de loisirs est propriété de la communauté de communes Amognes-Cœur du Nivernais dont fait partie la commune de Crux la Ville, cette opportunité permettrait d'avoir une parcelle boisée de 7ha 32a 05ca sur ce site et donnerait des possibilités pour développer des projets touristiques.

Par ailleurs ces chemins étant inclus dans un périmètre utilisé pour des chasses privées, il est difficile de sécuriser leur utilisation.

Cependant les personnes qui se portent acquéreurs précisent qu'elles accordent le droit de passage sur les chemins achetés sauf sur le chemin rural de St Franchy aux Bordes de la Croix Gerbaux à la limite de la commune de St Franchy longueur estimée 1.372km.

Ce droit de passage est limité aux piétons, cyclistes, cavaliers du 1er mars au 1er septembre de chaque année, donc hors période de chasse.

Ces promeneurs n'auront pas le droit d'emprunter les autres allées forestières appartenant à ces propriétaires, et notamment la "voie ferrée".

Les jours de chasse au gros gibier des panneaux seront apposés sur les routes départementales des zones chassées.

La commune de Crux la Ville et M. et Mme DEBEURET se donnent mutuellement accord permanent pour débarder et stocker les bois des parcelles enclavées dans leurs propriétés respectives dans les parcelles des Revenus, la Sauvoux, Saillant sous condition de s'avertir mutuellement des chantiers à venir et de remettre les chemins en état après débardage.

Comme cela a été le cas lors des précédentes exploitations forestières, le débardage des grumes ne sera pas réalisé sur la partie pavée de la voie romaine.

M. et Mme DEBEURET s'engagent à ne pas clôturer la forêt dans sa totalité. Il est cependant admis qu'un parc de chasse clôturé pourra être installé autour de l'étang de Fond Thomas sur les parcelles cadastrales A 329P, A 330, A 331, A 332, A 333P et A 334P, totalisant 82ha 91a.



Ces servitudes devant être incluses dans l'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- a estimé que l'intérêt collectif résidait dans la possibilité de développer un projet touristique autour du Merle.

- a décidé de désaffecter et d'aliéner les chemins ruraux suivants :

*Chemin rural des Bois de Crux aux Maisons du Bois, longueur estimée 0,312km

*Partie du Chemin rural de St Franchy aux Bordes, de la Croix Gerbaux à la limite de la commune de St Franchy longueur estimée 1,372km

*Chemin rural de St Franchy à La Goutte du Charme longueur estimée 1,912km

*Chemin rural de St Franchy à Forcy longueur estimée 3,772km

*Déclassement d'une partie de la Voie communale N°7 de St Franchy à Crux la Ville, longueur estimée 1,128km et aliénation d'une partie du Chemin rural de St Franchy à Crux la Ville

- a fixé le prix de vente sur la base de 3000 euros l'hectare

- a proposé de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le terrain attenant à leur propriété

- a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Les frais de géomètre relatifs à ces accords seront payés par moitié par chacune des parties, les frais d'actes notariés relatifs à la vente du chemin seront à la charge de l'acquéreur.

Echange des parcelles communales A 322, A 323 et A 324 contre une partie des parcelles G 837 et G 842 et vente de chemins traversant les parcelles de M. et Mme DEBEURET

Le Conseil municipal, après en avoir, délibéré décide de procéder à un échange de parcelles forestières avec M. et Mme DEBEURET et de cessions des chemins ruraux qui traversent leur propriété.

- Parcelles communales échangées dénommées "La Longuerolle ":

A 322: 1ha 20a 40ca, A 323 : 6ha 00a 40ca, et A 324 : 0ha 11a 25ca soit un total de 7ha 32a 05ca

La valeur des parcelles estimées par l'ONF est de: 37 329,00 €

- Parcelles échangées par M. et Mme DEBEURET:

Partie Bois du Revenu: G 837 et G 842

La surface échangée par M. et Mme DEBEURET se compose de 1,5 ha de taillis à 4 000 € l'hectare, soit 6 000 €, et de 5ha 82a 05ca de plantations de chênes à 7 500 € l'hectare, soit 43 653,75€, d'où un total de 49 653,75€.

La commune de Crux la Ville vend les chemins ruraux lui appartenant, qui traversent la propriété de M. et Mme DEBEURET, à savoir:

- Partie du chemin rural de Saint Franchy à Forcy longueur estimée 3,772km

- Partie voie communale N°7 de Saint Franchy à Crux la Ville longueur estimée 1,128km, déclassée en Chemin rural de St Franchy à Crux la Ville

- Partie du chemin rural de Saint Franchy à la Goutte du Charme, longueur estimée 1,912km

- Partie du chemin rural de Saint Franchy aux Bordes de la Croix Gerbault à la limite de la commune de Saint Franchy longueur estimée 1,372km

- Partie du chemin rural des Bois de Crux aux Maisons du Bois sur une longueur estimée de 0,312km, de la Longuerolle à la borne de remembrement.



Après consultation de M. Raquin, géomètre-expert la surface des chemins cédés est arrêtée à 4ha 79a 36ca.

La vente de ces chemins se fait sur la base de 3 000 € l'hectare, soit 14 380,80 €.

A la vente s'ajoute la valeur des bois implantés sur les chemins.

Une estimation a été réalisée par M. THIERRY, expert forestier représentant M. et Mme DEBEURET pour des montants de: 7 862,09 € + 775,24 €, soit 8 637,33 €.

L'estimation réalisée par l'ONF pour le compte de la commune de Crux la Ville est de: 7 348,00 € + 721,00 €, soit 8 069,00 €.

Il a été convenu de prendre la moyenne des deux soit: 8 353,17 €

Au final la valeur des biens cédés par M. et Mme DEBEURET s'élève à 49 653,75 €, la valeur des biens cédés par la Commune de Crux la Ville comprend 37 329,00 € pour les parcelles, 14 380,80 € pour les chemins et 8 353,17 € pour les bois situés sur les chemins, soit un total de 60 062,97 €.

La soulte due par M. et Mme DEBEURET à la Commune de Crux la Ville s'élève à 10 409,22 €.

Il est convenu:

- que les frais de géomètre relatifs à ces accords seraient payés par moitié par chacune des parties,
- pour les échanges de parcelles les frais d'actes notariés et les droits d'enregistrement seraient supportés par moitié par chacune des parties,
- pour la vente des chemins les frais d'actes notariés et les droits d'enregistrement seraient à la charge de l'acheteur.

M. et Mme DEBEURET accordent le droit de passage sur les chemins achetés sauf sur le chemin rural de Saint Franchy aux Bordes de la Croix Gerbault à la limite de la commune de Saint Franchy longueur estimée 1,372km.

Ce droit de passage est limité aux piétons, cyclistes, cavaliers du 1er mars au 1er septembre de chaque année, donc hors période de chasse.

Ces promeneurs n'auront pas le droit d'emprunter les autres allées forestières appartenant à M. et Mme DEBEURET croisant ces chemins et notamment la "voie ferrée".

Les jours de chasse au gros gibier, des panneaux seront apposés sur les routes départementales des zones chassées.

La commune de Crux la Ville et M. et Mme DEBEURET se donnent mutuellement accord permanent pour débarder et stocker les bois des parcelles enclavées dans leurs propriétés respectives dans les parcelles des Revenus, la Sauvoux, Saillant sous condition de s'avertir mutuellement des chantiers à venir et de remettre les chemins en état après débardage.

Comme cela a été le cas lors des précédentes exploitations forestières, le débardage des grumes ne sera pas réalisé sur la partie pavée de la voie romaine.

M. et Mme DEBEURET s'engagent à ne pas clôturer la forêt dans sa totalité. Il est cependant admis qu'un parc de chasse clôturé pourra être installé autour de l'étang de Fond Thomas sur les parcelles cadastrales A 329P, A 330, A 331, A 332, A 333P et A 334P, totalisant 82ha 91a.

Ces servitudes devant être incluses dans l'acte notarié.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. Gatignol, Maire, pour signer les actes relatifs à ces échanges et à cette vente dans l'étude de Maître Anne-Magdeleine SOLLIER, notaire à Paris 1er arrondissement.



Demande de modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Sur proposition de Monsieur le Maire qui a rappelé notamment:

- la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), (articles 56 et 57 de la Loi n° 83-663 du 22/07/1983 et la circulaire du 30/08/1988);
- les termes de la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 1993, relative à l'inscription de chemins au PDIPR,
- la délibération du Conseil Général de la Nièvre en date du 13 octobre 1995, approuvant le PDIPR,

Le conseil municipal, par délibération en date du 1er juin 2017, avait décidé le déclassement, l'aliénation et la vente des chemins ruraux suivants:

- Chemin Rural de St Franchy à Forcy,
- Chemin Rural N° 122 des Bois de Crux aux Maisons du Bois.

L'aliénation de ces chemins est réalisée en même temps qu'un échange de parcelle boisée.

Dans cet échange la commune abandonne une parcelle boisée isolée des autres parcelles communales pour bénéficier d'une parcelle de même surface jouxtant la base de loisirs de l'étang du Merle.

La base de loisirs appartenant à la Communauté de Communes Amognes-Cœur du Nivernais dont fait partie Crux la Ville, cet échange de parcelle boisée de 7ha 32a 05ca donnerait des possibilités de développer des projets touristiques sur ce site.

Par ailleurs ces chemins étant inclus dans un périmètre utilisé pour des chasses privées, il est difficile de sécuriser son utilisation.

Cependant les personnes qui se portent acquéreurs précisent qu'elles accordent le droit de passage sur les chemins achetés sauf sur le chemin rural de St Franchy aux Bordes de la Croix Gerbault à la limite de la commune de St Franchy longueur estimée 1,372km. Ce droit de passage est limité aux piétons, cyclistes, cavaliers du 1er mars au 1er septembre de chaque année, donc hors période de chasse.

Ces promeneurs n'auront pas le droit d'emprunter les autres allées forestières appartenant à ces propriétaires, et notamment la "voie ferrée".

Les jours de chasse au gros gibier des panneaux seront apposés sur les routes départementales des zones chassées.

Prenant en compte ces différents éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'aliéner les chemins ruraux cités ci-dessus, et demande que ces chemins soient retirés du PDIPR.

Distraction du régime forestier des parcelles A 322, A 323, A 324 pour 7ha 32a 05ca et demande qu'une partie des parcelles G 837 et G 842 de 7ha 32a 05 ca bénéficient du régime forestier

Dans le cadre de l'échange de parcelles boisées entre M. DEBEURET et la commune de CRUX LA VILLE, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'un arrêté préfectoral portant sur la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales A 322, A 323, A 324 dénommées "La Longuerolle" pour une superficie totale de 7ha 32a 05ca.

Toujours dans le cadre de l'échange avec M. DEBEURET et la commune de CRUX LA VILLE, M. le Maire demande de délibérer sur la prise d'un arrêté préfectoral permettant aux parcelles cadastrales partie G 837 et partie G 842 pour une superficie de 7ha 32a 05ca de bénéficier du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité:

- A distraire les parcelles A 322, A 323, A 324 pour une superficie de 7ha 32a 05
- A bénéficier du Régime Forestier pour les parcelles partie G 837 et partie G 842 pour une superficie de 7ha 32a 05.



SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

Acquisition d'un tracteur KUBOTA et d'une épareuse FERRI

Pour remplacer le tracteur et le broyeur de la commune, le Conseil municipal a choisi les matériels proposés par la Société AUDIN Alain dans les conditions suivantes:

- Tracteur KUBOTA M115 GX-S III	50 800 € HT
- Chargeur MX V410	8 400 € HT
- Benne multiservices MXBMS175	1 800 € HT
- Total HT	61 000 €
- Reprise Tracteur VALTRA	14 000 €
- Epareuse FERRI	20 400 € HT
- Reprise épareuse KUHN	7 400 € HT

Entre les achats et les reprises ces acquisitions représentent un investissement de 60 000 € HT.

Après étude des propositions bancaires, un emprunt de 60 000 € sur 5 ans est décidé auprès de la Banque Postale.

Vente de bois à la Scierie DUCERF: 103 000 € dont 23 175 € au comptant, des billets à ordre sont établis pour les règlements suivants en février, avril et juin 2018 (Vente réalisée sur la Parcelle 1 au-dessus de Marmantray).

Des décisions modificatives sont prises pour:

- l'acquisition et la reprise des tracteurs et épareuses,
- enregistrer la recette de la vente de bois,
- effectuer des virements de crédits pour les travaux sur l'ancien presbytère,
- régulariser des écritures.

Le Conseil municipal **approuve la proposition de la CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, qui, lors de sa séance du 21 septembre 2017, a proposé d'adopter les montants de reversements de fiscalité inscrits dans la délibération 2017-030 du 29 mars 2017.

Une **motion** est votée **pour le maintien du service d'urgence au CH de CLAMECY.**

Deux demandes de DETR à hauteur de 40% sont faites:

- Une pour la restauration du Mémorial de la guerre 1914-1918 et pour la réfection d'enduits dans l'église;
- L'autre pour la rénovation électrique des logements du presbytère.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Annulation de la délibération du 03/11/2016 relative au refus du déploiement des compteurs linky sur notre territoire.



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 03 novembre 2016, le conseil municipal considérant que les compteurs communicants sont des facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée avait refusé le déploiement des compteurs communicants et les installations qu'ils génèrent sur le territoire de la commune.

Par RAR reçu en mairie le 5 décembre 2017, ENEDIS, Direction Territoriale Nièvre basée 1 rue du Ravelin à Nevers a adressé un recours gracieux sollicitant l'abrogation de la délibération du 03/11/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule sa délibération du 03 novembre 2016.

Le conseil municipal demande à être informé du choix des différents emplacements des concentrateurs afin que soient respectées les distances légales particulièrement à proximité des bâtiments recevant du public.

Le conseil prend en compte les observations et les inquiétudes exprimées par les administrés:

- inquiétude et opposition aux méthodes de déploiement des futurs compteurs;
- utilisation des informations collectées chez les particuliers, se disant prêts à saisir la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) pour atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles);
- aspects sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques ;
- risques portant sur les équipements électriques, en citant des incendies.

Le conseil municipal relaie ces craintes et réactions auprès d'ENEDIS et sollicite l'organisation d'une réunion publique avant la première installation de compteur.

Demande d'acquisition d'une petite parcelle située le long de la parcelle ZO 37

M. et Mme GATIN demandent à acquérir une petite parcelle située le long de leur propriété pour remplacer la pergola existante construite sur le domaine public.

Le conseil municipal accepte de vendre une surface de 2mx13m sur les bases habituelles (prix forfaitaire de 76,22 € pour une surface inférieure à 50, au-dessus de 50m² le prix est de 1,52 € le m²), les frais de bornage et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal confirme la délibération du 1^{er} octobre 2009 concernant le **Bail passé avec M. et Mme ROUGETET pour la parcelle ZH 11** et demande que l'acte soit passé auprès de Maître BLOIN, notaire à Châtillon en Bazois.

Renouvellement de la convention:

- avec le cabinet vétérinaire Cœur de Nièvre pour la prise en charge des animaux errants pendant les périodes de fermeture de la fourrière ;
- avec l'ETA GIRARD pour le déneigement de la voirie.

Demande de subventions et signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Mémorial de la guerre 1914-1918, des vitraux de la chapelle (baies 5,7 et 9) et la réfection d'enduits au niveau du transept nord de l'église. Un mémorial de la guerre 1914-1918 se trouve sur un mur du transept de l'église de Crux la Ville. Cette œuvre qui est une peinture de chevalet nécessite des traitements de conservation et de restauration.



Le conseil municipal souhaite réaliser la restauration du tableau, refaire les enduits des murs qui l'entourent, et restaurer les vitraux de la chapelle (baies 5, 7 et 9) au niveau du transept nord de l'église.

Le coût de l'opération s'élève à 44 641,90 € H.T.

Le conseil municipal décide de solliciter des subventions pour réaliser ces travaux:

- DETR : 16 936 €
- Conseil Départemental APRNP: 20% : 8 928 €
- Conseil Régional: 20% : 8 928 €
- Autofinancement: 9 850 €.

Il décide de passer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une opération de souscription afin de réunir les fonds nécessaires à cette opération.

Séances de Cinéma

Comme la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais a la compétence Culture, elle prendra en charge, à compter de cette année, le montant de la prestation versée à l'association « Sceni Qua Non » pour les séances de cinéma organisées à la salle des fêtes de Crux la Ville.

La participation versée en 2017 était de 213€.

Les billets pour les séances de cinéma pour cette année seront de 5€ pour les adultes et de 3€ pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les adhérents (10€ la carte annuelle d'adhérent).

Le chantier d'extension et de réhabilitation du centre de secours a débuté Lundi 19 février par l'intervention de l'entreprise Gauge. Il faut tout d'abord démonter la stèle érigée à la mémoire des pompiers disparus et démolir la haie qui l'encadrait.

Puis les travaux de terrassement pourront commencer.

ETAT CIVIL

Naissance

Bienvenue à Elya, Lili, Giulia BEAUGRAND née le 27 novembre 2017



Ils nous ont quittés

Isidore DIOUX le 11 décembre 2017

Germaine DUMERY, le 26 décembre 2017

La famille remercie tous ceux qui se sont déplacés ou qui ont pris part à leur peine lors des obsèques

PAROISSE



Une messe sera célébrée le dimanche 29 juillet à 10H30 en l'église de Crux la Ville.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

JOINDRE LA MAIRIE



ouverture au public : mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H

TEL 03 86 58 35 65

MAIL mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

SITE INTERNET de Crux la Ville <http://crux-la-ville.fr>

BIBLIOTHEQUE :



La bibliothèque de Crux-La-Ville est ouverte au public le mercredi après-midi de 14h à 16h. L'école étant supprimée le mercredi matin, Anne-Marie accueille maintenant les élèves le mardi après-midi.

Vous y trouverez un choix important de romans, documentaires, etc.

Si vous êtes intéressés par d'autres livres, nous pourrions vous les proposer par l'intermédiaire de la Bibliothèque de la Nièvre qui met à notre disposition de nombreux documents.

AGENCE POSTALE



Ouverte mardi, mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à midi; jeudi de 14h à 17h

DÉPÔT DE PAIN



Pour le service « Dépôt de pain » vous pouvez appeler Sylvie au 03 86 58 31 10

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Charlotte MINIER - Assistante sociale du secteur de St Saulge assure ses permanences les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h15, 6, rue Jean Moulin à Saint-Saulge.

Il faut contacter son secrétariat du lundi au vendredi au 03.86.93.46.45 pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande (visite à domicile, ou demande de renseignements).

OFFICE DU TOURISME

2, Rue du Commerce 58330 - SAINT-SAULGE

03.86.58.25.74

Courriel : si.saintsaulge@gmail.com

site internet: <http://www.tourisme-saint-saulge.info>

présent sur Facebook

ouvert à partir du jeudi 29 mars 2018, du mardi au samedi inclus de 9h15 à 12h15 et de 14h à 18h.

SITE INTERNET OFFICIEL DE CRUX LA VILLE.

Activités sur le site pour l'année 2017 : 10013 visiteurs, 66 pays, 840 villes et 33472 pages consultées. Le site est mis à jour quotidiennement, il vous donne accès à de multiples informations; deux nouvelles rubriques ont été créées dans " Histoire et Patrimoine" vous trouvez : Crux le Chatel et Guerre 1914 -1918. N'hésitez pas à le consulter!

INFORMATIONS PRATIQUES.....

TIMBRES FISCAUX

Une info pour éviter que les personnes concernées ne se déplacent à la trésorerie inutilement. Depuis le 1er janvier 2018 les timbres fiscaux pour: passeport, carte d'identité, délivrance de titres pour étrangers, sont dématérialisés et remplacés par un **timbre électronique**. L'achat de ces nouveaux timbres se fera sur le site **impôts.gouv.fr**

Pour les usagers qui ne peuvent pas ou ne veulent pas acheter de timbre électronique sur Internet, **ils pourront se rendre dans les conditions habituelles auprès du réseau des buralistes uniquement.**

Qu'est-ce qu'un timbre électronique ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes :



un numéro à 16 chiffres ou un flashcode

Il peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande
- un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date. Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.

ANALYSE DE L'EAU

Résultats d'analyses pour l'année 2017

Eau de bonne qualité bactériologique,

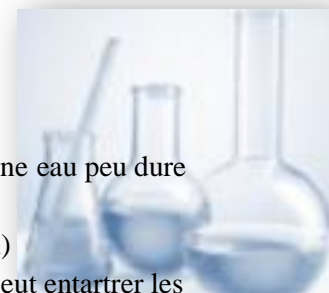
la dureté ou TH (calcium et magnésium présents naturellement) est à 17.5°, il s'agit d'une eau peu dure
Faible présence de pesticides, teneur très inférieure à la concentration maximale

La teneur en nitrates s'élève à 6,90 mg/l (la teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l)

Le pH est en moyenne de 7,74. Un pH supérieur à 7 signale une dureté élevée, l'eau peut entartrer les canalisations.

En conclusion: eau de bonne qualité bactériologique. Depuis la mise en service de la nouvelle station de traitement pour éliminer fluorures et arsenic, les teneurs dans l'eau de notre réseau en sont inférieures aux limites admissibles.

Résultats détaillés et rapport annuel consultables auprès du distributeur d'eau et sur ww.eaupotable.sante.gouv.fr



1, Place de la République Saint-Saulge
Tél 03 86 58 21 10



Des plaquettes RELAIS ACCUEIL « **ESPACE SOCIO CULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS** » sont disponibles en mairie. Elles mentionnent tous les services et démarches offerts par la Maison de services au public animée par Cathy Larue. cathy-rsp@escn58.info

INFORMATIONS PRATIQUES.....

CCACN



Au 1^{er} janvier 2017, la CC Le Cœur du Nivernais, la CC Le Bon Pays et la CC des Amognes ont fusionné pour devenir la CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais). Nous sommes aujourd'hui 28 communes.

Afin de communiquer auprès de tous les administrés, nous avons mis en place:

- Un nouveau site internet : www.cc-amognescoeurdunivernais.fr
- Un compte Facebook : www.facebook.com/com.des.amognes
- Un bulletin intercommunal trimestriel qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres sur le territoire.

Nous sommes joignables au 03.86.58.46.22 les matins du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00; sur place au 1 Place de la République à St Benin d'Azy (58270), à l'étage de la mairie, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par mail sur contact@ccacn.fr

Les bulletins intercommunaux seront disponibles également dans toutes les mairies.

CROIX ROUGE FRANÇAISE Unité locale Saint Saulge / Château-Chinon

Les travaux de nos nouveaux locaux, 4 rue du Champ de Foire, toujours à Saint Saulge, avancent bien maintenant. Ce n'est pas sans difficultés que ce chantier s'effectue car nous avons été confrontés à de nombreuses surprises lors de l'avancement des travaux.

L'aménagement intérieur est maintenant quasiment achevé. Reste l'éclairage, les sols et les peintures. Quant aux travaux extérieurs, il ne nous reste plus qu'à attendre une amélioration du temps. Nous espérons malgré tout pouvoir débiter l'emménagement au début du printemps prochain.

Les horaires d'ouverture resteront les mêmes qu'actuellement mais l'accès vous sera bien plus aisé car vous disposerez d'un lieu de stationnement facilement accessible.

Dans ces nouveaux locaux, vous pourrez toujours y trouver vêtements, chaussures, objets divers à petits prix.

Rappel: La Croix Rouge est une association caritative et tous les fonds récoltés lors de la vente de nos produits, de la collecte annuelle et de nos manifestations sont intégralement utilisés pour venir en aide aux plus démunis.

Cette année encore, la Croix Rouge a participé à la collecte organisée par la banque alimentaire fin novembre 2017.

C'est plus de 1700 kg que nous avons récupéré sur l'ensemble des lieux de collecte. Un grand merci à tous les généreux donateurs.

Nous poursuivons également la collecte de linge. Il nous sera bientôt plus aisé de l'entreposer car nous disposerons de locaux plus adaptés. Mais nous avons également à l'étude un projet afin de multiplier les points de collecte. (Dossier à suivre).

INFORMATIONS PRATIQUES.....

Nous maintenons aussi le calendrier des manifestations organisées chaque année afin de récolter des fonds (rifles, repas d'automne, brocante) et pour faire connaître notre association, recruter de nouveaux bénévoles ... aussi nous vous attendons nombreux dans ces moments de convivialité. Les dates de celles-ci vous seront communiquées dès que possible. Nous vous réserverons comme toujours le meilleur accueil.

Dans l'attente de vous accueillir dans ces locaux, l'unité locale de la Croix Rouge de Saint Saulge / Château-Chinon, vous souhaite une excellente année 2018.



Régulièrement, de nombreuses personnes sont démarchées pour des travaux dans leur logement (isolation, chauffage, primes énergies, ...), parfois en se référant à une institution publique (ministère, conseil départemental, ADEME...).

Nous vous rappelons qu'en aucun cas un service public ne procède, ni ne cautionne les pratiques de démarchage téléphonique.

En cas de démarchage ou de projet de travaux, voici des recommandations:

- Ne donnez pas votre accord immédiatement, sans prendre le temps de réfléchir, car les travaux proposés ne sont pas nécessairement les mieux adaptés. De la même façon, ne rien signer, ni payer le jour même : aucun paiement ne doit être effectué avant la fin d'un délai de 7 jours suivant la conclusion du contrat (ni remise de chèque, ni autorisation de prélèvement). Si vous avez signé, sachez que vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours qui débute à la signature du devis.
- Avant de passer une commande de travaux: toujours mettre en concurrence au minimum 3 entreprises pour établir plusieurs devis.

Enfin, plusieurs organismes sont à la disposition des nivernais pour apporter gratuitement une expertise, du conseil et un accompagnement au projet (aspects techniques, financiers...). Un guichet unique a été créé dans cette optique. Il s'agit de Nièvre renov'.

Ainsi pour toute question que vous vous posez sur la rénovation de l'habitat ou suite au démarchage d'une entreprise, n'hésitez pas à prendre contact avec Nièvre renov': **03 86 60 58 70**

REFUGE DE THIERNAY à La Fermeté Tél 03 86 58 41 44

Vous avez perdu votre animal ?

-S'il est identifié contactez le fichier central au 0810 77 87 78

-Identifié ou non, déclarez sa perte à la fourrière départementale.

Horaires d'ouverture : Eté de 9h à 12h et de 14h à 18h

Hiver de 9h à 12h et de 13h à 17h

Vous pouvez visionner les animaux trouvés sur le site www.refuge-thiernay.com



CINÉMA MENSUEL A CRUX

<http://www.sceniquanon.com>

PROCHAINES SÉANCES:

***Vendredi 2 mars 2018, 2 séances:**

18 h 00: séance jeune public: "Rita et Crocodile" Film animation.

20 h 00: "Normandie Nue": Comédie dramatique de Philippe Le Guay avec François Cluzet, Toby Jones, François-Xavier Demaison.

***Vendredi 30 mars 2018: Belle et Sébastien 3 et Les Tuches 3.**

Prix: 5€ plein tarif, **3€** tarif réduit: - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et adhérents; carte d'adhérent 10€.

IPERMA

LES PORTES OUVERTES sont organisées les Samedi 10 mars de 10H, Mercredi 4 avril de 14H à 17H et Samedi 5 mai de 10H à 17H.

Place Dom Laveyne à Saint-Saulge. Tél.03 86 58 33 87

Mail : iperma58@wanadoo.fr

Site : www.iperma.net

SOIREE "INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX" organisée par l'ESCN

"Surfer" en toute sécurité, identifier les risques et s'en protéger, connaître ses responsabilités...vous êtes invités le mardi 3 avril 2018, de 18H à 20H à la salle du conseil de la mairie de Saint-Saulge.

Intervention du Bureau Information Jeunesse, en partenariat avec le collègue Arnolet.

Un pot convivial clôturera la soirée.

Garde des enfants possible durant la soirée **Réservation souhaitée au 03 86 58 21 10.**

MISE EN PLACE DU CHÈQUE ÉNERGIE

En remplacement des tarifs sociaux du gaz (TSS) et de l'électricité (TPN) le chèque énergie est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Il est calculé sur le revenu fiscal de référence.

Le chèque énergie est un titre spécial de paiement nominatif, pour les factures d'énergies des ménages (électricité, gaz naturel, fioul, bois, propane) ou des dépenses relatives aux travaux éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique (Résidence principale).

Le chèque sera sous format papier ou dématérialisé.

Il sera adressé avec des attestations permettant de se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz pour bénéficier des dispositions protectrices complémentaires.

Site d'information : <https://chequeenergie.gouv.fr/> ou tél. **0800 204 8055**

Votre Rendez-vous avec l'École

VENTE DE CHOCOLATS

A l'automne, l'école de Crux-la-Ville a organisé une vente de chocolats.

Nous remercions infiniment tous ceux qui ont participé et qui nous ont permis de récolter des fonds pour la coopérative.

SPECTACLE DE NOËL

Les écoles de Bazolles et Crux-la-Ville remercient également les familles et les habitants qui se sont déplacés lors de la fête de Noël.



Au mois de janvier, les CE1-CE2 ont participé à un concours national « LE CRAYON MAGIQUE DE MALALA ». Ils devaient imaginer ce qu'ils feraient s'ils possédaient un crayon magique. Les résultats du concours seront connus en février.



VOYAGE DE FIN D'ANNEE

Grâce à l'argent récolté lors de la fête de Noël et de la vente de chocolats, les écoles de Bazolles et Crux-la-Ville pourront réaliser un voyage scolaire au zoo de Beauval ! Ce voyage se déroulera au mois de juin. Entre-temps, nous proposerons une tombola de Pâques, ainsi que la vente des photos de classe.

CARNAVAL

Afin de célébrer Carnaval, les écoles de maternelle et d'élémentaire se sont regroupées à Crux-la-Ville le mardi 6 février 2018.

Au programme : ateliers culinaires le matin, tests musicaux et création de masques, puis défilé sous la neige l'après-midi, avant de déguster les crêpes confectionnées un peu plus tôt.

Merci à tous les parents qui ont participé au défilé et aux enfants pour leur enthousiasme communicatif !



ON PARLE DES CRUXOIS



ECOLE de CRUX LA VILLE 1963 ou 1964?

Rang du haut de gauche à droite: Paul Save, Eric Bonin, Marie-Rose Dioux, Mayette Polté, Sarah Loir.

Deuxième rangée de gauche à droite: Michel Odant, Georges Mingot, Claudine Picq, Sylvie Vernet, Noël Rozette, Laure Auger
Martine Vernet, l'institut Faup et devant lui Chantal Denizieux.

Rang du bas gauche à droite: Michel Minier, Jean-Pierre Théveneau, Noel Pauchard, Patrick Millerand, Maurice Fréville, Jacques Gilot.

RESULTATS ET REUSSITES A PARTAGER



Loïc Monsarat

« Pour moi, 2017 fut une année en demi-teinte avec changement de catégorie, master 1, et quelques problèmes physiques.

Des satisfactions en début d'année: 2^{ème} du Championnat de la NIEVRE, cross, 2^{ème} aussi du championnat de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, premier du cross POMPIERS DE LA NIEVRE à l'étang du Merle. Enfin, 8^{ème} du cross Pompiers, Championnat de France sur 380 coureurs.

Ensuite, trail à Sancerre, semi marathon de NEVERS (3^{ème}), puis deuxième de « la MOUSTACHE », épreuve de 16km dans les rues de NEVERS. Plus quelques cyclo-cross locaux... j'ai varié les épreuves et les plaisirs.

ON PARLE DES CRUXOIS

Début 2018, retour à la compétition avec le championnat de cross de la NIEVRE: j'arrive 3^{ème} de la course mais premier au classement « master » derrière deux plus jeunes. Place au championnat de BOURGOGNE FRANCHE COMTE au CREUSOT le 4 février, puis demi-finales de cross FFA en Alsace fin février pour aller chercher un podium. Championnat de France du cross FFA à PLOUAY le 12 mars. Le championnat de France de cross Pompiers aura lieu en Isère le 17 mars.

Ma saison de trail débutera le 25 mars sur le TRAIL des tranchées à VERDUN (manche de coupe de France).

Je vais aussi participer à quelques manches de coupe de France et de BOURGOGNE FRANCHE COMTE de VTT. Voilà tous mes projets pour 2018. »

Info: Victoire pour Loïc le dimanche 4 février au championnat BOURGOGNE FRANCHE COMTE, une course disputée par 200 coureurs master.



Daniel Debonnaire dadebonna@aol.com

« Peu de chose, étant en fin de catégorie... j'ai un peu levé le pied en 2017. Peu de compétitions en raison d'une douleur persistante et handicapante au talon; impossible de s'entraîner avant les compétitions. J'ai juste participé aux Championnats de France en salle, en mars dernier.

Maintenant après du repos et traitement du talon (à ma méthode* car on ne peut rajeunir), je suis inscrit pour les Championnats de France en salle à Nantes, mi février 2018 sur 200m et 400m. Puis pour les Championnats d'Europe en salle à Madrid, mi mars prochain, sur les mêmes distances.

*Repos, récupération plus longue entre les entraînements, cataplasmes à l'argile verte en cas de douleurs et ne se réentraîner que lorsque celles-ci ont disparu. **Courir par plaisir et non par contrainte d'une date de compétition.**

Info: Aux Championnats de France, Daniel Debonnaire est arrivé 2^{ème} aux 200m et aux 400m.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Le 11 novembre dernier une trentaine de personnes courageuses ont bravé le temps « exécrable » pour rendre hommage aux Morts de Crux la Ville.



Le mémorial de l'église

Associations : Passé et Avenir

TELETHON AVEC RANDO VADROUILLE



Samedi 2 décembre dernier, nous avons organisé notre traditionnelle randonnée au profit du Téléthon sur la commune de Crux la Ville.

Le temps n'était pas très clément mais une trentaine de randonneurs ont répondu présents tout de même pour participer à cette manifestation que nous faisons régulièrement chaque année, depuis la création de notre association.

Nous avons parcouru 9km700 avec une halte à mi-parcours au Moulin d'Aron où nous avons été accueillis chaleureusement par Sylvain Marceau et sa femme Béatrice. Café et brioches nous étaient généreusement distribués ainsi qu'un potage aux légumes proposé par Benjamin Mocquot, cultivateur bio du Jardin des Bordes de Crux la Ville.

A la fin de notre randonnée le pot de l'amitié était offert par la municipalité ainsi que tartes et gâteaux confectionnés par les membres de l'association, moment de partage et de convivialité.

La somme récoltée de 250 euros a été restituée au Comité des fêtes de Saint Saulge, gérant le canton pour l'opération Téléthon.

Après une "trêve hivernale" pour préparer et savourer les délices des fêtes de fin d'année, nous avons repris nos randos hebdomadaires depuis le 6 janvier. Nous n'avons néanmoins pas oublié de nous réunir pour déguster vendredi 26 janvier la galette des rois et boire une bolée de cidre, histoire de fêter comme il se doit cette nouvelle année qui, j'en suis certaine, sera riche en éclats de rire et en émotions.

CLUB DE L'AMITIE

Comme chaque année, le Club de l'Amitié a organisé une journée d'animation dans le cadre du Téléthon qui a rapporté 647 €.

Une sortie "Découverte en Champagne" aura lieu les 23 et 24 mai, départ de Crux la Ville pour une croisière sur la rivière Marne, visite de Reims en petit train, puis visite libre de la ville et visite d'un vignoble également en petit train.

Des places sont disponibles: pour tous renseignements, appeler le 03 86 58 22 14 ou 03 86 58 25 65.

Associations : *Passé et Avenir*

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CRUX-LA-VILLE

Récapitulatif de l'année 2017 pour le centre de secours

Les statistiques:

Le centre de secours a effectué, en 2017, **232 départs en intervention** dont 189 secours à personnes, 4 opérations diverses et 39 incendies (hausse de 20% par rapport à 2016).

Cela représente **4 interventions en moyenne par semaine.**

Il y a environ 124 interventions qui sont faites en dehors de notre secteur allant parfois jusqu'à plus de 40 km de notre centre de secours.

En moyenne **une intervention secours à victime dure 03h** étant donné que nous sommes loin des centres hospitaliers du département et nous faisons une centaine de kilomètres en moyenne pour ce type d'intervention (avec transport vers un hôpital). A noter que ce trajet risque d'être en augmentation à cause des fermetures des urgences la nuit (projet de Clamecy), un projet qui nous préoccupe avec les centres de secours voisins.

Ces statistiques montrent que notre centre de secours évolue surtout depuis quelques années avec une hausse importante du nombre d'interventions.

Ste Barbe 2017:

A 19 h 00, le samedi 9 décembre, les pompiers se sont rassemblés pour la traditionnelle cérémonie en compagnie des élus des Mairies de CRUX, BAZOLLES et VITRY-LACHE ainsi que Madame BOUCHARD Corinne conseillère départementale. La cérémonie fut orchestrée par le clairon CUVILLIER Jean.

Le capitaine Jean-Pierre THEVENEAU, chef de centre, a tout d'abord présenté les nouvelles recrues Léa Guyard et Jérôme Nourisson puis, il a fait le bilan de l'année 2017 en interventions :

- Secours aux personnes : 189 dont 34 départs de notre infirmière sur notre secteur ou hors secteur;
- Incendies : 39;
- Interventions diverses : 4;

Soit un total de 232.

Ensuite les élus se sont exprimés dont le maire de la commune de CRUX annonçant les travaux du centre de secours pour 2018 ayant pour but d'améliorer les conditions de travail des pompiers.

Le Capitaine THEVENEAU est revenu à la fin sur les changements de grades et médailles;

REMISE DE MEDAILLES:

Sergent THEVENEAU DAVID pour 25 ans d'engagement

Médecin VANHOUTTE ERIC pour 30 ans d'engagement

CHANGEMENT DE GRADES:

Sergent THEVENEAU David nommé au grade de sergent-chef

Promu pour 2018 caporal-chef BEAUGRAND Mike passera sergent et sapeur BEAUGRAND Dylan passera caporal

FORMATIONS:

PIERRE GUYARD pour la formation de conduite des camions citernes

DYLAN BEAUGRAND pour la formation des chefs d'équipes incendie

MIKE BEAUGRAND pour les chefs d'agrès secours à personnes et opérations diverses

DAVID THEVENEAU pour les chefs d'agrès incendie

OLIVIER GROSMIRE pour les chefs d'agrès opérations diverses

OCEANE LAURENT pour la fin de formation en secours à personnes et opérations diverses.

Associations : Passé et Avenir

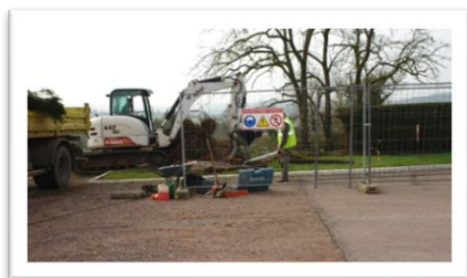
Le CAPITAINE remercie l'engagement de tous au quotidien permettant le bon fonctionnement du centre de secours et d'avoir une ambiance aussi saine.

Le président d'amicale Pierre GUYARD a ensuite invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La soirée s'est poursuivie par un repas qui réunissait les pompiers de tous âges et leurs familles. La fête terminée, ils vous souhaitent une excellente année 2018!

Contact pour informations :

Theveneau Jean Pierre le bourg 58330 Crux la Ville, 06 33 15 40 40 ou Guyard Pierre 06 45 46 74 13



Les travaux du centre de secours ont commencé

CHASSE

Tout d'abord, la société de chasse vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.

La saison cynégétique 2017-2018 touche à sa fin.

Dans l'ensemble, elle a été assez bonne. La population de chevreuils était plutôt stable par rapport aux autres années mais une météo printanière 2017 a été défavorable aux jeunes. Il faudra surveiller la reproduction.

En ce qui concerne les sangliers, les populations importantes ont causé beaucoup de dégâts. Malgré les efforts des chasseurs (plus de 130 sangliers tués au 3 février 2018 sur les communes de Crux la Ville, Vitry-Laché et Bazolles) et de l'administration (tirs de nuit, plusieurs battues administratives), il reste encore beaucoup d'animaux dont une grande quantité de jeunes. Nous redoutons une explosion des dégâts au printemps et resterons vigilants.

Une bonne coordination avec nos amis randonneurs a permis à chacun de pratiquer sa passion dans la quiétude.

La fermeture de la chasse est prévue le 28 février 2018.

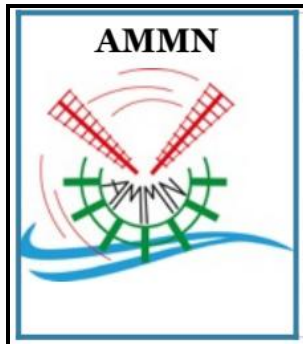
Notre saison s'achèvera avec notre repas habituel qui, j'en suis certain, sera de la même qualité que celui de Noël puisque la société a la chance de compter dans ses rangs des cuisiniers chevronnés, véritables toques, qui se reconnaîtront!



Associations : Passé et Avenir



Cette 21ème édition est parrainée par Jean-Pierre Pernaut et est labellisée par l'année européenne du patrimoine 2018 !



L'Association des Moulins du Morvan et de la Nièvre est depuis plus de cinq ans le partenaire départemental des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

Dans le cadre de sa mission patrimoniale, économique et touristique pour la Nièvre et le Morvan, elle a décidé en cette année 2018 de faire découvrir un maximum de sites ou activités mettant en valeur les richesses de notre beau département.

Les inscriptions sont gratuites et se font au niveau national par internet **avant le 31 mars 2018** sur : <http://www.patrimoinedepays-moulins.org/inscription-2018>.

Il vous suffit de proposer une ouverture, une animation, etc... soit pour le samedi 16 juin, soit pour le dimanche 17 juin 2018 ou même pour les deux jours si cela vous est possible - en journée ou en demi-journée. De plus en informant l'AMMN de votre inscription au niveau national, celle-ci pourra diffuser votre participation au niveau départemental.

COMITE DES FETES

Noël 2017

Le dimanche 17 décembre, les enfants et leurs parents ont assisté à un après-midi créatif, supervisé par Véronique, la championne des objets à décorer.

Puis le Père Noël a gâté tous les enfants: la soirée s'est terminée par un goûter convivial et un apéritif pour les parents.

Thé dansant

Chaque année il y a de plus en plus de danseurs grâce à la présence de Loïc Berton, musicien des environs de Prémery.

Les anciens se sont bien amusés, une danse n'attendant pas l'autre; ils sont retournés dans leurs foyers, bien fatigués, en prenant rendez-vous avec les organisateurs pour l'année prochaine.

Festivités 2018

3 mars: Carnaval: soirée costumée repas dansant, tartiflette

25 mars: Fête du chocolat

23 juin: Fête de la Musique

22 juillet Méchoui le dimanche midi

28 octobre: Thé dansant

21 décembre: Noël des enfants.

EXPO CRUX

Pour la 24ème année consécutive, l'**exposition des ARTISTES ET ARTISANS D'ART** de la Commune se tiendra Salle des Fêtes de CRUX LA VILLE, de 10 heures à 18 heures:

Le samedi 4 AOÛT et le dimanche 5 AOÛT 2018.

Isabelle Morandi animera l'atelier « CREA TERRE » le dimanche 5 août, après midi.

Associations : Passé et Avenir

Rose Marie Chansel, comme les années précédentes, animera le stage « PEINTURE ACRYLIQUE » du lundi 30 juillet au mercredi 1er août 2018 inclus. Vous pouvez d'ores et déjà joindre Rose Marie pour tous renseignements et vous inscrire éventuellement (la fidélité des amateurs fait que certains ont déjà pris date...) Tel. 06 11 64 68 70.

Parallèlement à EXPO CRUX, une exposition prestigieuse est prévue en deux lieux:

- « **IMAGERIES D'EPINAL & D'AILLEURS** » salle des fêtes du **13 au 15 juillet 2018 inclus**. (nouvelles découvertes...).
- **Puis, dans l'église de Crux la Ville, de fin juillet au 15 août inclus**; pour cette présentation, organisation et dates en cours de finalisation.

Toutes les modalités précises de ces manifestations paraîtront dans la prochaine édition INFO CRUX, fin juin/début juillet.

la tête à l'envers

vous propose une série de rencontres autour du recueil qui vient de sortir



Entre la vague et le vent
Georges Seféris

poète grec, prix Nobel de littérature en 1963

recueil de 20 poèmes
accompagnés de 13 peintures de Harris Xenos
peintre athénien, prix Georges Coulon des Beaux-Arts
de Paris

Préface du poète Thanassis Hatzopoulos

Traduction de Marie-Cécile Fauvin et de Catherine
Perrel

Prochaines rencontres en Bourgogne: **Vendredi 2 mars 19h Salle des fêtes de Saint-Saulge**, en partenariat avec la bibliothèque, autour de Seféris et de la Grèce avec vidéos

Samedi 10 mars Salon de la poésie Place des Cordeliers à Dijon, organisée par La voix des mots, vidéo de présentation de Seféris et lecture par Jacques Robinet de son recueil en parution fin février

Vendredi 16 mars 18h30 à la Médiathèque Jean Jaurès à Nevers, Vidéo de présentation de Seféris et lecture de ses poèmes en grec et en français.

www.editions-latetalenvers.com



ANNONCES

CAMPING DE L'ETANG DU MERLE

etangdumerle@orange.fr 03 86 58 38 42
site : <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Christophe, Valérie et leurs enfants sont heureux de vous accueillir en Bourgogne

Le camping avec ses 59 emplacements dont 5 Chalets, 11 mobil-homes, 2 Coco Sweet est à taille humaine et favorise les rencontres

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou au syndicat d'initiative.



Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ?
Le camping est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais

Ouverture du camping du 1er mars au 26 octobre 2018
Ouverture du snack le 14 avril



Banque Alimentaire
de Bourgogne

L'antenne de Nevers recherche des bénévoles: chauffeurs, gestionnaire, logisticien, informaticien, responsable antenne.
3-4 heures par semaine suffisent pour permettre à l'antenne de venir en aide aux associations qui le souhaitent sur le département.
Si vous êtes intéressés, contactez-nous au 07.88.64.90.20 et/ou par mail: antenne58.banquealimentaire@orange.fr



Vente d'un terrain viabilisé de 1305 m2 dans le bourg de Crux la Ville
S'adresser à la mairie: 03 86 58 35 65

ANNONCES

"LE FER A VAPEUR"

Repasse pour vous tous vêtements
et linge de maison
Enlèvement et retour gratuits
chèques emplois service acceptés
Tél: 06 59 07 21 74

MULTISERVICES

Travaux d'entretien intérieur/extérieur
Papiers peints, peintures, enduits, petite
maçonnerie, etc...
Tél: 06 59 07 21 74 CESH accepté

RECHERCHONS PETITES TUILES DE BOURGOGNE POUR COUVRIR LE LAVOIR DU GUERIGNAULT

Nous sommes quelques habitants de Crux la Ville, qui avec le désir de faire revivre le patrimoine communal en réunissant des habitants autour d'un projet collectif, travaillons depuis deux ans, aux rythmes de nos disponibilités et des aléas climatiques à reconstruire et rénover le lavoir du Guérignault.

Après avoir défriché autour du bassin, débouché la source qui donne énormément, nous avons curé le bassin et reconstruit les murs du lavoir. La commune de Crux nous a fourni la chaux et le sable.
La prochaine étape consistera à achever la charpente et à poser de petites tuiles de Bourgogne pour le coiffer joliment.

Nous lançons donc ici un appel au don de petites tuiles de Bourgogne pour nous permettre de poursuivre ce beau chantier. Une manière de participer à ce projet collectif. Faites-le savoir autour de vous
D'avance merci pour notre village.

Contact: Sophie Charvet - Forcy - 5 rue de l'Enfer - 03 86 58 29 99 / 06 30 25 22 04 - sophiecharvet2@orange.fr



PANIER D'ECHANGE

A CRUX LA VILLE

" Même en période de crise il y a des ressources. Notre Village est riche des produits du terroir: nos jardins contiennent des légumes, pommiers, noyers et plantes.

C'est connu ; en période de récoltes il y a en abondance ce que nous avons semé et planté. A l'inverse nous manquons de certains fruits, légumes... " explique Anne Marie Doppegieter, habitante de Crux la Ville. Elle a donc créé le **PANIER D'ÉCHANGE** à côté de **l'entrée de la poste**, point de rencontre hebdomadaire.

" Plus besoin de faire des kilomètres pour les courses ! Les produits sont frais, parfois plus sains que ceux qu'on achète dans le commerce. C'est bon pour l'environnement, bon pour l'esprit de partage du village. "

Comment ça marche ?

Vous déposez ce que vous avez en trop et vous prenez ce dont vous avez besoin.

" N'hésitez pas à vous servir même si vous n'avez rien à donner: la prochaine fois ça sera à votre tour de déposer des produits. C'est gratuit et pour tous.

Vous pouvez déposer: Légumes Fruits Noix Plantes Herbes (pas les mauvaises !)

Vous pouvez laisser une annonce sur le tableau à l'aide du crayon ; par exemple: "*qui peut ramasser mes pommes à ... tel ... ?*"

Svp ne déposez pas les aliments qui ne supportent pas la chaleur: œufs, fromage, viande etc...Ni vos déchets !

Ce qui n'est pas pris sera jeté dans la poubelle verte. Les habitants sont priés de veiller à ce que le coin reste propre et de fermer le parasol en fin de journée. "

Monsieur le Maire accepte l'idée et espère que les habitants de la commune l'utiliseront.


MANIFESTATIONS

2 MARS	SÉANCE DE CINÉMA à 18H "Rita et crocodile" à 20H "Normandie nue"
3 MARS	CARNAVAL soirée costume organisée par le comité des fêtes, repas dansant tartiflette
25 MARS	FÊTE DU CHOCOLAT Salle des fêtes
30 MARS	SÉANCE DE CINÉMA à 18H "Belle et Sébastien" à 20H "Les Tuches 3"
27 AVRIL	SÉANCE DE CINÉMA
25 MAI	SÉANCE DE CINÉMA
23 JUIN	FÊTE DE LA MUSIQUE
13, 14 et 15 JUILLET	EXPOSITION " IMAGERIES D'EPINAL ET D'AILLEURS"
22 JUILLET	MÉCHOUI DU COMITÉ DES FÊTES le dimanche midi
29 JUILLET	MESSE en l'église de Crux à 10H30
Du 30 JUILLET au 1er AOÛT inclus	STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE
4 AOÛT	BROCANTE DES SAPEURS POMPIERS avec restauration et buvette sur place
4 AOÛT	EXPO CRUX Salle des fêtes de 10H à 18H
5 AOÛT	EXPO CRUX Salle des fêtes de 10H à 18H et ATELIER " CRÉA TERRE" l'après-midi



A méditer... « La gentillesse dans les mots suscite la confiance. La gentillesse dans la pensée crée la profondeur. La gentillesse dans les actes engendre l'amour. » Lao Tseu

LES ARTISANS COMMERÇANTS ET PROFESSIONS INDEPENDANTES DE CRUX LA VILLE



Conseils personnalisés en aromathérapie
huilesev@gmail.com 06 59 60 89 16
Rendez-vous au domicile et par téléphone. Découvrez les bienfaits
des huiles essentielles et des huiles végétales avec Daniel BOUKEZ

SARL GROSMIRE
Maçonnerie Couverture Rénovation
12, route de l'Ouche aux chiens
Tél 06.85.47.07.95

Entreprise Services Plus
DESCHENNES Jean-Philippe
Maçonnerie Couverture Assainissement
Petit Ménetreuil
Tél 06.62.91.88.52

Chambres d'hôtes/ Gite, Anne Doppegieter
5 rue de l'Autrevelle, 58330 Crux la Ville
Tél 03 86 21 05 79 / 0031 62 22 46 713

CHAMBRES ET TABLE D'HÔTES. En direction de Saint-Révérien, à 4 Km du bourg de Crux-La-Ville, depuis 1999, la ferme du **Domaine des Perrières** vous accueille toute l'année dans deux chambres d'hôtes avec table d'hôtes
Toutes infos pratiques sur www.chambres-charme-bourgogne.com
Venez sur notre page www.facebook.com/DomaineDesPerrieres
Egalement vente d'huile de colza produite à la ferme en bouteille de 50 cl et céréales pour volailles.

Patrick GATIN
L'Atelier du Merle
HORLOGER
06.64.13.09.64.
Sur rendez-vous
Toutes interventions sur montres & horloges. Révisions, restauration, piles, verres, bracelets etc...
8, Les Chaumes Cottet 58330 CRUX LA VILLE



TAXI
Christine MASSART
Tél : 06-38-63-29-93
Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
taxichristine.massart@outlook.com
COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

taxichristinemassart@outlook.com

ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881



BATIMENT - TP
RENOVATION - NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT

LE BOURG - 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 - 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr

Agate Picou-Levé
OSTÉOPATHE ANIMALIER
Chevaux-chiens-chats
À domicile
Rdv par tél 06.79.69.60.99 ou
Mail apl.osteoanimalier@gmail.com

Christophe Valérie et leurs enfants
CAMPING DE L'ETANG DU MERLE ***

Le Merle 58330 CRUX-LA-VILLE

Tél : 03 86 58 38 42

Mail: etangdumerle@orange.fr

Site internet: www.camping-etang-du-merle.fr

Facebook: camping de l'étang du merle

Ouverture du camping du 1er mars 2018 au 26 octobre 2018

Ouverture du snack le 14 avril 2018

Le Jardin des Bordes

Vous propose ses légumes naturels

Benjamin Mocquot 06 20 04 85 95

ptitperebenja@gmail.com



SARL MOULIN d'ARON

58330 CRUX LA VILLE

03 86 58 35 54

FARINES

BLE

SON

REMOULAGE

Ouvert du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h

EDITIONS **la tête à l'envers**

Publication de poésie, romans

Ménetreuil 58330 CRUX LA VILLE

Site: editions-latetalenvers.com



**ETS CABOUR Claude
Bicherolles**

58330 CRUX LA VILLE

**Plomberie Electricité
Chauffage Fuel Gaz Bois**

**03 86 58 03 72
PORT. 06 07 46 56 86**

ENTREPRISE WEEKS WILLIAM

Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
Pose de clôtures

03.86.58.27.72

06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr

www.entrepriseweekswilliam.fr



L'Huis Gégot

58330 CRUX-LA-VILLE



Les Biches



Les Biches

*Paradijs voor twee in het hart
van de Bourgogne*

Gîte Les Biches
Crux-la-Ville (Bourgogne)

**i www.les-biches.nl
t 0033 6 42 55 87 96**